



## Retraite anticipée pour personne handicapée

-----  
Par AND91

Bonjour,

J'ai 53 ans et je suis né en 1971.

Je travaille depuis 1992 avec le statut de travailleur handicapé.

Par contre, je n'ai pas le taux IP de 50 %.

Mais étant reconnu travailleur handicapé bien avant 2015 c'est à dire depuis 1992, j'ai donc cotisé 24 ans soit 96 trimestres jusqu'au 31/12/2015 avec l' ancienne reconnaissance COTOREP Catégorie B devenu RQTH aujourd'hui.

Pourrais je prétendre à une retraite anticipée pour handicapé.